

EXAMEN MODULE

**« U62 - ASSURANCES DOMMAGES PARTICULIERS ET
PROFESSIONNELS »**

**LUNDI 23 FEVRIER 2009
10H30 – 12H30**

Durée 2 heures

(ni document ni calculatrice autorisés)

Monsieur et Madame MICHEL décident de quitter leur activité de salariés et d'ouvrir un restaurant...

Ils ont trouvé un local à louer pouvant abriter cette activité. Ils auront, au début, cinq employés et, vont acheter un chien de garde pour les heures de fermeture.

Par ailleurs, ils vous informent que leur fils aîné va maintenant pratiquer le judo.

Ils envisagent aussi acquérir une caravane pour les vacances et, acheter un deuxième véhicule d'occasion à usage tant privé que professionnel (achats divers).

Ils ont déjà souscrit les contrats ci-dessous :

- Une assurance « M.R.H » pour leur pavillon.
- Une assurance « automobile » pour le véhicule familial (contrat « complet » avec garantie conducteur, dommages au véhicule, assistance...)
- Une assurance scolaire pour leurs deux enfants.

Question 1

Vous étudiez les besoins en assurances de la « famille » MICHEL et, exposerez les aménagements ou les nouvelles garanties nécessaires, avant de conclure sur les contrats d'assurance finalement utiles.

Question 2

A cette occasion :

- A- Vous indiquerez l'intérêt de souscrire une assurance scolaire spécifique.
- B- Vous mentionnerez l'intérêt de posséder un contrat d'assurance de protection juridique.
- C- Vous préciserez le fondement et les articles du code civil relatifs à la responsabilité civile locative en indiquant pour chacun les événements concernés.
- D- Vous expliquerez l'objet de la garantie « pertes d'exploitation ».